

**Procès-verbal de séance  
du Conseil Municipal  
N° 06/2019  
du 27 juin 2019**

**Le vingt juin deux mil dix-neuf une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du vingt-sept juin deux mil dix-neuf à vingt heures à la Mairie.**

Date d'affichage de la convocation : **20 juin 2019**

Conseillers élus : **23**

Conseillers en exercice : **23**

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : **13**

Procurations : **3**

**Séance du 27 juin 2019**

**Etaient présents à l'ouverture de la séance :**

**Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire**

MM. Alfred KLEITZ, Marc Vogel Adjoints

Mmes Christine GEBUS, Monique GRAD ORAN, Martine HUARD

MM. Pierre FEIDT, Amaury GUERRIER, Emmanuel JUNG, Gilbert HUTTLER, Yan LONGERON, Olivier SCHLATTER, Steve WOLFFER

**Est entré en cours de séance en point 3.3. :**

M. Philippe FRIEDRICH

**Absents excusés :**

Mme Brigitte ROLL donne procuration à Monique GRAD ORAN

Mme Danièle MEYER donne procuration à Claude ZIMMERMANN

M. Valentin SCHAEFFER donne procuration à Olivier SCHLATTER

Mme Valentine FRITSCH

**Absents :**

Mmes Brigitte MULLER, Annette GRIES, Claudia SCHAEFFTER

MM. Thomas TRUMPF, M. Romaric WEIL

**Assistait en outre :**

Mme Charlotte FARÇAT, attachée

**Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.**

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2019**

### **3. Affaires du personnel**

- 3.1. Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps complet pour un an
- 3.2. Mise à disposition d'un assistant d'enseignement artistique par la ville de Saverne à raison de 5h00 par semaine
- 3.3. Attribution d'une indemnité de stage

### **4. Affaires financières**

- 4.1. Décision Budgétaire Modificative : budget communal
- 4.2. Décision Budgétaire Modificative : budget lotissement Weingarten
- 4.3. Décision Budgétaire Modificative : budget zone Eigen
- 4.4. Validation de l'enveloppe financière de la première phase des travaux des écoles maternelle et primaire

### **5. Affaires générales**

- 5.1. Validation des subventions à verser aux associations communales
- 5.2. Validation de la subvention SPA

### **6. Informations**

- 6.1. Point d'avancement sur le projet de restauration des intérieurs de l'Eglise
- 6.2. Point d'avancement sur le projet de restructuration du complexe sportif
- 6.3. Point d'avancement sur le projet d'aménagement de l'entrée ouest de Rosenwiller
- 6.4. Déclaration d'intention d'aliéner
- 6.5. Agenda

## **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

M. le Maire demande à M. Olivier SCHLATTER s'il veut bien être secrétaire de séance.

M. Olivier SCHLATTER accepte volontiers cette proposition.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2019**

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu de la séance du 23 mai 2019 par 13 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

## **3. Affaires du personnel**

### **3.1. Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps complet pour un an**

Pour l'année 2019/2020, les cours de piano seront assurés par un nouvel assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Afin de répondre à la forte demande de cours de piano, il est proposé de créer un poste à temps complet.

#### **Décision du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés : APPROUVE la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps complet pour un an pour l'enseignement du piano.

### **3.2. Mise à disposition d'un assistant d'enseignement artistique par la ville de Saverne à raison de 5h00 par semaine**

L'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe en charge des cours de percussions ne demande pas le renouvellement de son contrat venant à échéance le 31 août 2018.

L'école de Musique de la Ville de Saverne propose la mise à disposition de son professeur de percussions à raison de 5h00 par semaine.

#### **Décision du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés : APPROUVE la mise à disposition par la ville de Saverne d'un assistant d'enseignement artistique en charge des cours de percussion à raison de 5h00 par semaine.

### **3.3. Indemnité de stage**

#### **Entrée de M. Philippe FRIEDRICH en salle du Conseil.**

Lorsque les stagiaires employés par la commune donnent entière satisfaction, la commune a pour habitude de faire voter une indemnité de stage. Il est proposé au Conseil Municipal d'acter cette pratique et de fixer le montant de l'indemnité hebdomadaire. Afin de se rapprocher des pratiques de la Commune, nous proposons une indemnité de 70 € par semaine.

Nous demandons à ce que cette décision puisse s'appliquer rétroactivement pour le stagiaire présent au service technique 3 semaines en mai.

Des discussions s'engagent sur la charge de travail pesant sur le service technique en particulier en période estivale. M. le Maire souligne que le service technique est fortement sollicité par les écoles et les associations en cette période de fin d'année scolaire. M. Gilbert HUTTLER demande à ce que le cimetière fasse l'objet d'un entretien plus soigné.

## Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés : APPROUVE la création d'une indemnité de stage de 70€ par semaine pour les stagiaires ayant donné entière satisfaction. Le versement de cette indemnité est laissé à la discrétion du Maire.

## 4. Affaires financières

### 4.1. Décision Budgétaire Modificative : budget communal

Les transferts de propriété foncière votés au Conseil Municipal du 23 mai 2019 donnent lieu à une décision budgétaire modificative pour chacun des budgets de la commune.

Pour rappel, le Conseil Municipal a voté le transfert du budget communal vers le budget annexe « Lotissement Weingarten III » de 162 ares 73 centiares pour un montant de 67 804.17 € HT. Le Conseil Municipal a également approuvé le transfert complémentaire de parcelles inscrites au budget de la commune vers le budget annexe « Zone Eigen ». Ce transfert complémentaire concerne 160 ares et 34 centiares pour un montant total de 252 554 € HT.

Afin de pouvoir matérialiser ces transferts de propriété foncière dans les comptes de la commune, il convient d'ouvrir des crédits budgétaires complémentaires comme présenté ci-dessous :

	DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT			
	chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant	
MANDAT (autres immobilisations financières)	027	27638	320 359,00	024		320 359,00	TITRE à l'ordre de la commune (immobilisations)
		<b>total</b>	<b>320 359,00</b>		<b>total</b>	<b>320 359,00</b>	

Les écritures proposées sont neutres en résultat.

## Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés : DECIDE d'approuver les mouvements constituant la seconde décision budgétaire modificative du budget principal de l'exercice 2019, s'équilibrant en dépenses et en recettes.

### 4.2. Décision Budgétaire Modificative : budget lotissement Weingarten

Afin de pouvoir matérialiser les transferts de propriété foncière dans le budget annexe du lotissement Weingarten III, il convient d'ouvrir des crédits budgétaires complémentaires comme présenté ci-dessous :

	DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT			
	chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant	
MANDAT à l'ordre de la commune (achat terrains)	060	6015	67 805,00	42	60315	67 805,00	TITRE au nom de l'acheteur (variation de stock terrains à aménager)
		<b>total</b>	<b>67 805,00</b>		<b>total</b>	<b>67 805,00</b>	

	DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT			
	chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant	
MANDAT (stock terrains à aménager)	040	315	67 805,00	016	168748	67 805,00	TITRE à l'ordre de la commune (avance)
		<b>total</b>	<b>67 805,00</b>		<b>total</b>	<b>67 805,00</b>	

### Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :  
DECIDE d'approuver les mouvements constituant la première décision budgétaire modificative du budget annexe « lotissement Weingarten III » de l'exercice 2019, s'équilibrant en dépenses et en recettes.

#### 4.3. Décision Budgétaire Modificative : budget zone Eigen

Afin de pouvoir matérialiser les transferts de propriété foncière dans le budget annexe Zone Eigen, il convient d'ouvrir des crédits budgétaires complémentaires comme présenté ci-dessous :

	DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT			
	chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant	
MANDAT à l'ordre de la commune (achat terrains)	060	6015	252 554,00	42	71355	252 554,00	TITRE au nom de l'acheteur (variation de stock terrains aménagés)
			<b>total 252 554,00</b>			<b>total 252 554,00</b>	

	DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT			
	chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant	
MANDAT (stock terrains à aménager)	040	315	252 554,00	016	168748	252 554,00	TITRE à l'ordre de la commune (avance)
			<b>total 252 554,00</b>			<b>total 252 554,00</b>	

### Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :  
DECIDE d'approuver les mouvements constituant la première décision budgétaire modificative du budget annexe « Zone Eigen » de l'exercice 2019, s'équilibrant en dépenses et en recettes.

#### 4.4. Validation de l'enveloppe financière de la première phase des travaux des écoles maternelle et primaire

Pour la rentrée 2019/2020, un demi-poste d'enseignant a été créé à l'école maternelle et un autre demi-poste à l'école élémentaire.

Mme Martine HUARD, MM Alfred KLEITZ et Amaury GUERRIER présentent les solutions envisagées afin de pouvoir accueillir ces enseignants et leurs élèves dans les meilleures conditions :

- Maternelle : location et aménagement d'une structure modulable pour un an comprenant une salle de classe et un bloc sanitaire (25 000 € HT)
- Primaire / première tranche de travaux (35 000 € HT)  
Au premier étage : travaux de restructuration avec création d'une salle des maîtres, d'un bureau de la directrice et reconfiguration des toilettes  
Au rez-de-chaussée : transformation de l'ancienne salle des maîtres en salle de classe
- Autres dépenses : acquisition de mobilier, matériel pédagogique et autres (15 000 € HT)

Le coût total de cette première tranche de travaux est de 75 000 €.

M. Gilbert HUTTLER demande s'il est possible d'accueillir les maternelles au sein de locaux existants. M. Martine HUARD précise que les locaux de la maternelle ne permettent pas la création d'une nouvelle classe. Par ailleurs, l'inspection académique a été contactée afin de savoir s'il serait possible d'accueillir les maternelles au sein de l'école primaire. L'inspection académique a émis un avis défavorable.

M. Philippe FRIEDRICH réitère le conseil donné en janvier dernier, lorsque le besoin d'ouvrir une classe supplémentaire au moins, voire deux, se précisait sans être encore confirmé, d'entamer de suite les travaux d'aménagement sur l'aile nord (anciennes toilettes) pour en faire une salle de classe. Alfred Kleitz répond que le réaménagement de l'aile nord a été étudié et sera intégré dans la deuxième phase de restructuration.

MM Gilbert HUTTLER et Olivier SCHLATTER soutiennent que l'école mérite une réflexion plus poussée incluant notamment les problématiques d'accessibilité et une restructuration globale des espaces.

M. Alfred KLEITZ rappelle qu'une étude Pôle Scolaire a été menée. Celle-ci concluait à un coût quasi équivalent pour la création d'un Pôle Scolaire ou la réhabilitation complète des locaux actuels (plus de 6 M€ HT). Une problématique d'accueil des élèves pendant les deux ou trois années de durée du chantier se poserait.

Une demande de subvention DETR a été faite en 2019. Le tableau de financement de cette opération se présente comme suit :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Source de financement	Pourcentage	Montant
Maternelle : location et aménagement d'une structure modulaire	25 000	DETR	40%	30 000
Elémentaire : restructuration et aménagement de locaux	35 000	Autofinancement	60%	45 000
Acquisition de mobilier, matériel pédagogique, autres...	15 000			
<b>TOTAL</b>	<b>75 000 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>75 000 €</b>

Après ces échanges, M. Philippe FRIEDRICH demande un vote point par point. En effet, il s'oppose à la location de structures modulaires, vu le coût et l'alternative. En revanche, il approuve l'installation des locaux de la primaire à l'étage et l'attribution d'une enveloppe pour le mobilier, le matériel pédagogique et les autres dépenses connexes. Comme il lui est répondu que les questions doivent être approuvées globalement, M. Philippe FRIEDRICH s'abstient.

M. Gilbert HUTTLER ne s'oppose pas à la solution d'urgence trouvée pour l'accueil des élèves de maternelle. Cependant, il déplore un manque de vue d'ensemble sur la restructuration des locaux. M. Gilbert HUTTLER s'abstient.

### Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, par 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

FIXE l'enveloppe prévisionnelle des travaux à 75 000€ HT,

AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## 5. Affaires générales

### 5.1. Validation d'une subvention à la SPA

La SPA demande à la Commune le versement d'une subvention de 1 716 €, soit 0.65 € par habitant. Ce coût par habitant est identique à celui de 2018.

#### Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité des conseillers présents et représentés : ACCORDE à La Société pour la Protection des Animaux une subvention de 1 716€.

### 5.2. Validation des subventions à verser aux associations

Le Maire présente le montant des subventions aux associations à verser en 2019 au titre de l'année 2018. Les points attribués à chaque association ont été validés en Commission des Finances.

	Montant en €
A.C.S.	611,00
Archers du Viaduc	216,00
Club de tir Licorne	150,00
HDH	503,00
Sporting club	611,00
La Liberté	573,00
Tennis club	325,00
La ludette	263,00
MMdD	534,00
Amis de l'Orgue (Demande reçue hors délai)	0,00
Club patrimoine	348,00
ZORN RIED	472,00
Arboriculture	457,00
Aviculture	163,00
Club de l'amitié	302,00
Donneurs de sang	255,00
Sapeurs Pompiers	263,00
Kayak marcheurs	379,00
Part-Ages	341,00
UMPS	224,00
MAM Les Chrysalides	0,00
ELTERN	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>6990,00</b>

#### Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION : APPROUVE le versement des subventions aux associations présentées dans le tableau ci-dessus.

## 6. Informations

### 6.1. Point d'avancement sur le projet de restauration des intérieurs de l'Eglise

M. Alfred KLEITZ fait un point sur l'avancée des travaux et de la consultation. Il rappelle que la répartition des frais est prévue comme suit :

Paroisse protestante : 30 000 €

Paroisse catholique : 90 000 € + prise en charge de la croix

Commune : prise en charge des éléments réglementaires (mise aux normes électriques, portes, plafond)

M. Gilbert HUTTLER demande qui va financer la cloison (40 K€). Mr YAN LONGERON signale que la commission réunie avait proposé de retirer le projet de cloison dans l'église. Par ailleurs, Mr Olivier SCHLATTER signale que si le projet dépasse l'enveloppe prévue, la commune sera bien obligée de payer les entreprises et de compléter ce financement.

M. Alfred KLEITZ explique qu'il est possible de faire appel à un financement participatif par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine. M. Pierre FEIDT précise que la paroisse catholique prendra une décision le 3 juillet sur sa participation ou non à ce projet.

M. Gilbert HUTTLER dit que l'église est un élément du patrimoine de Dettwiller et qu'à ce titre elle mérite toute notre attention. Même si la fréquentation des messes ou cultes est en baisse, l'église reste cependant un repère dans la vie de tout un chacun, que ce soit pour les grandes fêtes annuelles comme Noël ou Pâques ou bien pour les événements majeurs de la vie (mariages, enterrements...). Elle est un patrimoine commun et une vitrine de Dettwiller pour les visiteurs occasionnels ou les paroissiens des villages voisins qui la fréquentent.

Il est décidé de mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil, la validation de l'enveloppe de 40 000 € correspondant à la cloison.

### 6.2. Point d'avancement sur le projet de restructuration du complexe sportif

Les offres des trois candidats admis à soumissionner ont été reçues le 4 juin 2019. Une commission d'ouverture des plis ainsi qu'une réunion d'analyses des offres se sont tenues. Le 3 juillet les trois candidats seront reçus à tour de rôle pour un entretien de 45 minutes.

M. Gilbert HUTTLER affirme que la restructuration de la salle polyvalente est une priorité car elle est utilisée par l'école, le collège et les associations. Elle est donc d'intérêt général. En revanche, M. Gilbert HUTTLER trouve qu'il est démesuré de prévoir une enveloppe de 700 K€ pour le seul terrain de football.

### 6.3. Point d'avancement sur les travaux du Quartier Rouvillois

### 6.4. Point d'avancement sur le projet d'aménagement de l'entrée ouest de Rosenwiller



## 6.5. Déclaration d'intention d'aliéner

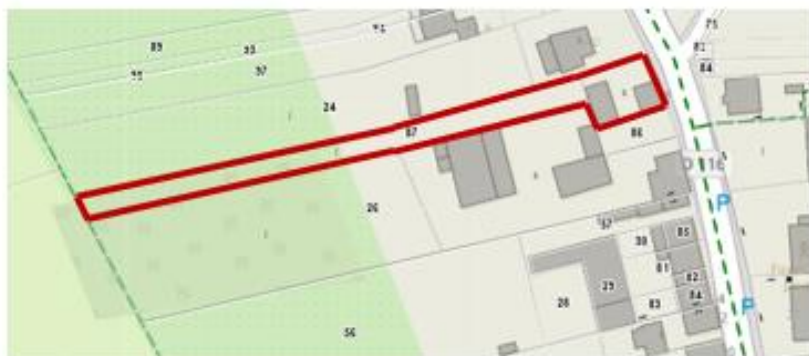


### Bischberg

**Section 44**

**Parcelles 118 et 119**

**Superficie totale : 18 a 77 ca**



**38 Rue des Vosges**

**Section 03**

**Parcelle 87/25**

**Superficie totale : 13 a 65 ca**



**10 Rue de l'École**

**Section 06**

**Parcelle 52**

**Superficie totale : 2 a 74 ca**

## 6.6. Agenda

Afin de valider le choix de l'architecte pour le projet de restructuration du complexe sportif, une nouvelle séance du Conseil Municipal se tiendra le mercredi 10 juillet à 20h00.

Vendredi 5 juillet : fin de l'année scolaire

Samedi 13 juillet : fête nationale – cour de l'école

Du vendredi 23 août au dimanche 25 août : Messti

Vendredi 23 août : 2èmes foulées de Dettwiller

Lundi 2 septembre : rentrée des classes

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22H45.**

Pour extrait conforme,  
Dettwiller le 03 juillet 2019

Le secrétaire,  
Olivier SCHLATTER

Le Maire,  
Claude ZIMMERMANN

<b>C. Zimmermann</b>	<b>V. Fritsch</b> Excusée	<b>A. Kleitz</b>
<b>B. Roll</b> Excusée Procuration à M. GRAD ORAN	<b>B. Muller</b> Absente	<b>M. Vogel</b>
<b>M. Huard</b>	<b>A. Guerrier</b>	<b>P. Feidt</b>
<b>P. Friedrich</b>	<b>C. Gebus</b>	<b>M. Grad-Oran</b>
<b>A. Gries</b> Absente	<b>G. Huttler</b>	<b>E. Jung</b>
<b>Y. Longeron</b>	<b>D. Meyer</b> Excusée Procuration à C. ZIMMERMANN	<b>V. Schaeffer</b> Excusé Procuration à O. SCHLATTER
<b>C. Schaeffter</b> Absente	<b>O. Schlatter</b>	<b>T. Trumpf</b> Absent
<b>R. Weil</b> Absent	<b>S. Wolffer</b>	